

Mouez Ar Yeuc'h

La Voix du Juch

ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 & 22 mars

! Changement de mode de scrutin

Informations en dernière page

Sommaire / Taolenn

Informations communales

titouroù ar gumun

Vie Associative

buhez ar gumuniezh

Conseils municipaux

kuzulioù-kêr

Informations diverses

titouroù liesseurt



Barnit ar re all

Evel ma 'fell deoh beza baarned

Jugez les autres

Comme vous désirez être jugé

Bulletin d'informations Communales février 2026
Kelaouenn ar gumun C'hwevrer 2026

N° 143



5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch

Tél : 02.98.74.71.50

Courriel : accueil.mairie@lejuch.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Les mardi et jeudi de 9h à 12h00

Les mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le samedi



Permanences du Maire et des Adjointes

Yves Tymen

Maire

Conseiller communautaire

Sur rendez-vous

Marc Rahe

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine,

Conseiller communautaire

Vice-président à Douarnenez Communauté

En charge de l'Economie, de l'habitat & du Tourisme

Julien Brouquel

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement

Romain Le Brusq

Adjoint à la vie associative, à l'Ulamir, enfance et jeunesse

Isabelle Kervarec

Adjointe aux affaires sociales, communication

Calendrier des Manifestations / Deiziataer an Darvoudou

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Tous les dimanches	Visite Eglise	Eglise	Histoire & Patrimoine
Tous les lundis 18h00	Cours de Théâtre (Enfants)	Salle Socioculturelle	ULAMIR du Goyen
26 février 2026	Goûter « Souvenirs »	Ecole Notre Dame	Centenaire de l'Ecole
7 mars 2026	Théâtre Troupe « du bout du monde »		Comité de jumelage
7 et 8 mars 2026	Studio Photo à Ty Kalon	Ty Kalon	ULAMIR du Goyen
6 avril	Repas de crêpes	Salle socioculturelle	Ecole Notre Dame
11 avril 2026 – 20h30	Théâtre	Salle socioculturelle	Comité de Jumelage
26 avril 2026	Vide grenier	Salle socioculturelle	Comité de jumelage
12 mai 2026	La Redadeg		Association Redadeg
14 – 17 mai 2026	Les 30 ans du Comité Jumelage	Salle socioculturelle	Comité de Jumelage
6 juin 2026	Tournoi Vintage	Red Devil Park	A.S.D.J.
23 mai	Expo « Les Murs qui parlent »	Le Bourg	ULAMIR du Goyen
20 juin 2026	Les 60 Ans des Diables		A.S.D.J.
28 juin 2026	Les 100 ans de l'École		A.P.E.L.



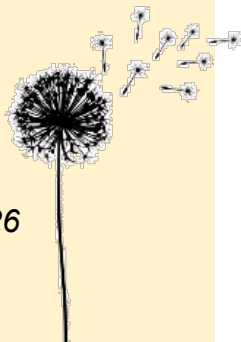


Naissances

- ✓ Paloma GUIDAL, route de Tal Ar Hoat
née le 15 décembre 2025

Décès

- ✓ Maria RENEVOT, née LE DOARE
Impasse Per Jakez Helias
Le 16 octobre 2025
- ✓ Daniel JULES,
Chemin du Rhun – le 14 janvier 2026
- ✓ Guy LE GRAND
Route du Roz – le 26 janvier 2026



URBANISME

Déclaration préalable (7)

Réfection d'un appentis, création d'une véranda,
remplacement menuiserie, remplacement porte d'entrée,
ravalement

Permis de construire (2)

Construction d'un local d'activité, extension atelier

Certificats d'urbanisme (12)

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Se présenter en mairie avec votre Carte Nationale d'Identité et votre livret de famille.



Nous avons la chance d'avoir une déchetterie à proximité du Juch, il est dommage de ne pas en profiter...

Si vous avez perdu votre carte d'accès, les services communautaires se feront un plaisir de vous en faire une autre.

Mouez ar Yeuc'h N°143

REDADEG

8 >> 16 MAI 2026 / LANNION >>> NANTES

Le Juch a toujours montré son attachement à la langue et à la culture bretonnes, socle de notre territoire cornouaillais. Comme la commune l'a déjà fait par le passé, elle ne se contente pas de simples mots mais d'actes ! Pour se faire elle a acquis un kilomètre de cette 10^{ème} édition.

La municipalité invite les habitants du Juch qui le souhaitent à y participer dans l'ambiance festive et bon enfant qui caractérise cette manifestation.

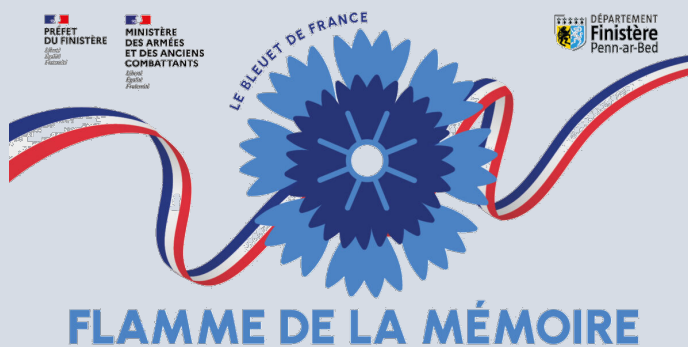
Pour rappel l'édition 2024 a permis de récolter plus de 150 000 euros de bénéfices, réinjectés dans des actions de soutien et/ou promotion de la langue et de la culture bretonnes.



Si vous souhaitez y participer, merci de laisser vos coordonnées à la mairie qui vous recontactera.



Dimanche 9 novembre les aînés se sont retrouvés pour un moment de convivialité offert par la mairie.
Nous étions 44. Le repas préparé par "Ty Kalon" a été très apprécié.



Nous avons récupéré la « Flamme de la Mémoire » allumée à Paris lors d'une cérémonie sous l'Arc de Triomphe et elle a été posée sur notre monument aux Morts lors de la cérémonie du 11 novembre 2025.



Visite du Père Noël le 20 décembre



Les Diabes du Juch

Côté sportif :

Malgré des conditions climatiques compliquées ces derniers temps, l'équipe A réalise une très belle première partie de saison. Elle occupe actuellement la première place de son groupe avec 20 points. Il reste encore 13 matchs à disputer dans ce championnat de D2.

Quant à l'équipe B, la saison est plus délicate. L'objectif principal reste le maintien en D3. Elle se positionne pour le moment à la 8^e place de son groupe.

Côté animation :

La soirée raclette du samedi 15 novembre s'est déroulée de manière exceptionnelle, rassemblant plus de 300 participants à la salle polyvalente, grâce à l'engagement remarquable de nos bénévoles.

Mi-janvier, le club s'est réuni pour son repas annuel à la salle polyvalente, avec 70 participants : joueurs, dirigeants et bénévoles impliqués dans nos manifestations.

Les Diabes remercient chaleureusement Christophe et Hermann de Ty Kalon pour la qualité de leur repas et de leur prestation.



Deux dates importantes approchent :

- Samedi 6 juin : 6^{ème} Tournoi Vintage
- Samedi 20 juin : 60 ans du club

À cette occasion, une exposition sera organisée. Si vous possédez des photos, articles, maillots ou souvenirs du club, nous sommes preneurs 😊

Contact: Nicolas Hascoët – 06 33 23 06 04



diables_du_juch



Comme les années passées, nous avons monté la crèche de Noël à l'église et assuré l'éclairage du clocher, apportant ainsi notre contribution aux animations de fin d'année.



Le paysage du Juch est aujourd'hui encore marqué par la présence d'une butte, point le plus haut du bourg, où était implanté un château dès le XIII^e siècle.

Acheté en 2019 par la municipalité, le site dit « Le Zal » pourra très bientôt être ouvert au public. La sécurisation, de différents espaces et principalement du puit, nécessaire à son ouverture, est terminée.

Les membres de notre association y œuvrent régulièrement.

Symbole de la splendeur passée du territoire et du seigneur du Juch, un des plus grands lignages nobles de Cornouaille jusqu'au XVI^e siècle, les ruines du château présentent aujourd'hui un intérêt à la fois historique, archéologique et

identitaire.

Gageons que ce nouveau site sera un plus pour notre bourg qui est déjà grandement apprécié.



Cinq panneaux pédagogiques, reprenant les caractéristiques du château, y seront installés.

Dès sa création, notre association a voulu promouvoir la richesse du **costume** de nos grands-parents. Deux expositions, dont la dernière à la maison des sœurs en 2023, ont permis de faire découvrir ce patrimoine familial.



Notre travail de mise en lumière de cette richesse juchoise trouve actuellement écho au musée départemental breton.

Trois costumes venus du Juch y sont présentés dans le cadre d'une exposition intitulée « Incandescences de Ploaré ». L'exposition est ouverte du 1^{er} février au 31 décembre 2026. N'hésitez pas à vous y rendre.

Belle année à tous !

Renseignements et adhésions auprès de :

Marie Agnès Le Doaré 06 64 37 48 11 ou de Monique Joncour 02 98 91 07 20



Savet ' zo bet ur C'hraou-Nedeleg ganeomp ha sklerijennet tour an iliz a-benn digas buhez er Yeuc'h 'pad goueliou fin ar bloaz.

Lec'h uhellañ ar vourc'h eo ar Sal, ar grec'henn lec'h ma oa bet savet ur c'hastell gant baroned ar Yeuc'h gwechall-gozh.

Prenet eo bet an douar gant tud Ti-Kêr ha digoret 'vo d'an holl a-benn nebeut. Bale dizañjer a c'heller war ar Sal bremañ goude al labourioù tro-dro ur puñs hag a oa dañjerus.

Rivinoù ar c'hastell 'zo deuet da vezañ ur binvidigezh evidomp, kement war-dachenn hon istor, an arkeologiezh hag hon identelezh.

Michañs e-teuio ar Yeuc'h da vezañ, e-giz-se, brudetoc'h choazh tro-war-dro.

An dud a zo tik gant dilhad-kozh ar vro a c'hell mont da Gemper da weled diskouezadeg ar Mirdi breton : teier (g)wiskamant eus ar Yeuc'h e-touez re all eus Ploare a zo deus ar re gaerañ !

Bonjour à toutes et tous,



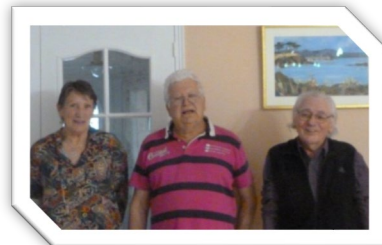
Le Comité de jumelage a tenu son assemblée générale le 9 janvier 2026 et a renouvelé son bureau qui se compose comme suit :

Président : Michel COURBERAND

Trésorière : Michèle KERISIT

Secrétaire : Henri KERISIT

Membre : Catherine CANONICO (Absente sur la photo)



Nos évènements prévus en ce premier semestre :

THEÂTRE : avec la troupe du bout du monde dans leur nouvelle pièce « Fric... Magouilles...et Compagnie. »,

Le samedi 11 avril à 20h30 à la salle socioculturelle avec entrée à 10 €. (7€ – de 12 ans)



Vide-greniers le dimanche 26 avril 2026 à la salle socio

Venez nombreux !!!

Nous recevrons nos amis périgourdins du 14 au 17 mai pour les 30 ans du jumelage

Le Président : Michel Courberand
Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter
au 06 33 37 81 79
ou sur lejuch.comitedejumelage@orange.fr



Graine d'hellebore

Bonjour !

Nous voilà reparties pour une nouvelle année, réunies par le plaisir de se retrouver chaque mois.

Le cours de 15h30 est complet, mais il reste quelques places à 18 H.

Belle année 2026 à tous !

Danièle Salm : 02 98 74 73 12
Marie Yvonne Plouhinec 02 98 91 01 69
artfloral.lejuch@orange.fr



Quelques nouvelles de l'école.

Début novembre, les enfants ont accueilli une nouvelle volontaire en service civique, Solenn BOUGLE. Elle intervient dans les 3 classes. Elle accompagnera les enfants durant toute l'année scolaire autour de projets liés à l'environnement.



Début décembre, les enfants ont participé à la traditionnelle « journée sans cartable ». Au programme, divers ateliers (jeux de coopération, bricolage, yoga, chant et cuisine). A tour de rôle, ils ont tous été accueilli à Ty Kalon par Christelle, Christophe et Hermann, le cuisinier. Ils ont fabriqué de délicieux gâteaux au chocolat et des rochers coco. La journée s'est terminée par la dégustation de ces lichouseries. Comme chaque année, en janvier, les maternelles ont réalisé de magnifiques couronnes et préparé de délicieuses galettes aux pommes.

Les CM ont réalisé au cours des mois de janvier et février des maquettes d'écoquartiers en lien avec les activités prévues au programme de sciences et géographie.

Le vendredi 16 janvier, les CM1 et CM2 ont passé une journée au collège St Blaise et découvert leur futur univers au travers de divers ateliers (initiation aux premiers secours, langues vivantes, sciences, bricolage...). Le point d'orgue de cette journée était pour tous le déjeuner au self !

Courant janvier, nous avons reçu la visite du gendarme Nicolas de Douarnenez. Il est venu présenter le permis piéton aux CE2 et le permis Internet en CM. Des séances d'entraînement se déroulent actuellement en classe. Le gendarme Nicolas reviendra à l'école courant mars pour faire passer un test aux enfants.



Prochains rendez-vous :

- Le repas-crêpes du lundi de Pâques
- Le centenaire de l'école le 28 juin 2026.



LES MURS QUI PARLENT/ULAMIR CS DU GOYEN



EXPOSITION ET PARCOURS PHOTO MARS A MAI 2026 LE JUCH

Dans la continuité des Fenêtres qui parlent, l'Ulamir vous propose un grand projet autour de la photographie. Nous recherchons 50 volontaires petits et grands pour un projet d'exposition de photographies géantes au mois de Mai.

7 ET 8 MARS
STUDIO PHOTO
A TY KALON



50 PORTRAITS D'HABITANTS



LES MERCREDIS PHOTOS
29 AVRIL 6 MAI 13 MAI 20 MAI
14H 17H ATELIERS PHOTOS A TY KALON
ET DANS LE VILLAGE

91X135CM



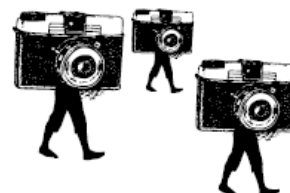
MAI LIVRAISON
DES PHOTOS



SEMAINE DU 23 MAI
COLLAGE SUR LES MURS
DES MAISONS ET LIEUX PARTENAIRES

INAUGURATION

23 MAI



LE PRINCIPE? VOUS VENEZ VOUS INSCRIRE À TY KALON ET VENEZ VOUS FAIRE PRENDRE EN PHOTO LE 7 OU 8 MARS! NOUS IMPRIMONS VOTRE PORTRAIT EN GRAND FORMAT ET VOUS ENVOYONS LE FICHIER PAR MAIL

INSIDE OUT C'EST UN PROJET A ECHELLE MONDIALE DU PHOTOGRAPHE JR AVEC À CE JOUR 586567 PORTRAITS DANS 154 PAYS ET BIENTÔT AU JUCH!



LES MURS QUI PARLENT C'EST AUSSI:

4 ATELIERS PARENTS/ENFANTS AUTOUR DE LA PHOTO LES MERCREDIS DE 14H À 17H DU 29 AVRIL AU 20 MAI 2026 A TY KALON.

VENEZ DECOUVRIR L'ART DE LA PHOTO EN FAMILLE GRATUITEMENT ET SANS INSCRIPTION

INFO ATELIERS: 02 98 74 27 71

INFO PROJET: 06 07 17 34 06



TY KALON



INSIDE OUT

[HTTPS://WWW.INSIDEOUTPROJECT.NET/FR/](https://www.insideoutproject.net/fr/)

Tous nos programmes seront disponibles sur notre blog
Renseignement au 02 98 74 27 71

100 ANS DE L'ÉCOLE : UN SIECLE DE TRANSMISSION ET D'AVENIR

Cette année, l'école Notre Dame de Toutes Grâces célèbre un événement marquant de son histoire : **ses 100 ans.**

Depuis un siècle, cet établissement est un lieu essentiel de vie, d'apprentissage et de rencontres, où se sont succédé des générations d'élèves, d'enseignants, de personnels engagés et des parents engagés.

Au fil des décennies, l'école a su évoluer avec son temps, s'adapter aux changements pédagogiques et aux besoins des enfants, tout en conservant ses valeurs fondamentales : la transmission du savoir l'égalité des chances et le vivre-ensemble. Derrière ses murs, ce sont des milliers de souvenirs, de premiers apprentissages, de réussites et parfois de défis surmontés collectivement.

Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont fait vivre l'école depuis 100 ans.

Aidez-nous à rendre ce moment magnifique.

Nous recherchons :

- des anecdotes
- des objets : cahiers, livres, ...
- des photos entre 1926 et 1960

Notre adresse mail : 100ans.ecoledujuch@gmail.com

Vous pouvez aussi les déposer à l'école ou à la mairie.

Venez nous raconter vos anecdotes lors d'un goûter à la cantine de votre école.

Jeudi 26 Février à partir de 15H.

Si vous avez un problème de transport,
vous pouvez contacter

Michèle Kérisit au 06 17 55 84 79

qui se fera un plaisir de vous conduire aller/retour.



Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site www.lejuch.fr

*CONSEIL MUNICIPAL
du 4 septembre 2025*

. Avenant n°4 à la convention Ulamir

Afin d'actualiser la contribution de la commune dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Ulamir centre social du Goyen pour le pilotage du centre social 2023-2026 relatif à la politique enfance, il est nécessaire de prendre un avenant modifiant :

- le tarif de la garderie

Il est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs de 20 cts.

	Tarifs actuels		Propositions	
	Matin ou soir	Les 2	Matin ou soir	Les 2
1er enfant	1,60	2,80	1,80	3,00
2ème enfant	1,10	2,40	1,30	2,60
A partir du 3ème	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Accord unanime du conseil municipal

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Monsieur le Maire rappelle que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant des grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsqu'au terme de la durée initialement fixée au contrat, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Accord unanime du conseil municipal

Remplacement de menuiserie r+1 maison cœur de bourg

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de changer les menuiseries de la façade du R+1 de la maison Cœur de Bourg. Ainsi, il présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise Le Grand pour le remplacement de 3 fenêtres d'un montant de 8 467,50 € HT soit 10 161 € TTC.

Accord unanime du conseil municipal

Rapport du Maire et des Adjointes

Yves TYMEN :

Travaux Transformateur : pas de retour quant à la mise en service

Marc RAHER :

Venaison : Demande de local approprié. La demande va être transmise à Douarnenez Communauté.

PICS : en attente d'une demande officielle de Douarnenez Communauté

Local Kiné : Il est nécessaire de passer par un architecte pour faire un permis de construire.

ZAL : Travaux de sécurisation réalisés en juillet

Romain LE BRUSQ :

Société coopérative pour l'achat de terres agricoles : achat de 16 hectares au niveau de Kersantec

Aller-vers Ulamir : Dans le cadre de la coopérative d'accès aux droits, l'Ulamir du Goyen et la maison solidaire de Kermarron prévoient des actions en « aller-vers » sur les communes alentours de Douarnenez.

Des bénévoles et des professionnels se retrouvent pour aller à la rencontre des habitants, afin d'échanger, d'informer, de se soutenir, d'orienter et de résoudre sur place des situations. Il est parfois difficile de comprendre le langage administratif, de se déplacer pour obtenir un rendez-vous et souvent, on ne connaît pas l'étendu des droits qui pourraient nous permettre de vivre mieux. Avec ces temps d'aller-vers des professionnels de la CAF, de la MSA, du CDAS, de France travail, de France service, de la Carsat, de la CPAM sont invités à se joindre à nous pour se rendre là où vivent les personnes : au bistrot, à la médiathèque, au centre bourg, à la mairie... Sur place des entretiens individuels et des rendez-vous peuvent être pris. Accueilli par des paires et hors des bureaux le contact est différent et peut faciliter l'accès aux droits.

Il est prévu une action par mois à partir de septembre.

Date d'aller-vers :

Mercredi 24 septembre au Juch de 17h00 à 19h00

Une communication sera prévue dans le bulletin et sur les supports de la mairie.

Fête de la soupe le 04/10/25

Isabelle KERVAREC :

100 ans de l'école : samedi 20 septembre à partir de 10h00 à la salle => collecte de données / photos

Commission scolaire : date à venir

*CONSEIL MUNICIPAL
du 22 octobre 2025*

Convention d'accompagnement – ANCT

Monsieur le Maire expose que la commune, pour donner suite à sa candidature, a été sélectionnée pour bénéficier d'un dispositif d'accompagnement mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien bar des sports. Ainsi l'ANCT financera à 100 % le coût de l'étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière jusqu'à définir un préprogramme afin d'assurer la viabilité du projet.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 32.460 € TTC. La durée prévisionnelle de la mission est estimée à six mois.

Une convention doit être signée entre l'ANCT et la Commune. Celle-ci précise les modalités pratique du déroulé de cette intervention et les engagements réciproques des parties.

Accord unanime du conseil municipal

Adhésion à la prestation « protection des données » du centre de gestion du Finistère

Marc Raher rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service et accompagne les collectivités sur ce sujet depuis de nombreuses années.

La mise en œuvre de la directive NIS 2 (sécurité des réseaux et des systèmes d'Information) qui vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économique et

administratif des pays membres de l'UE et les menaces qui pèsent sur les collectivités amènent aujourd'hui le Centre de Gestion du Finistère à proposer une prestation « protection des données », incluant la protection des données personnelles au titre du RGPD et la cybersécurité au titre de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Les modalités d'adhésion à cette nouvelle prestation sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Accord unanime du conseil municipal

Convention territoriale globale (CTG) 2025-2029 du territoire de Douarnenez Communauté – autorisation de signature de l'avenant n°1

En tant qu'outil de pilotage et de financement du projet social de territoire, la Convention territoriale globale vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques locales afin de permettre le développement, l'adaptation et l'optimisation des équipements et services aux familles.

La Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales du Finistère (CAF) a validé, le 3 décembre 2024, le principe d'une signature séquencée de la Convention territoriale globale (CTG) 2025-2029 du territoire de Douarnenez Communauté.

À la suite de la validation des orientations stratégiques et des thématiques de travail en fin d'année 2024, l'avenant présenté intègre désormais l'ensemble des éléments constitutifs d'une convention dite « complète » : le déploiement du plan d'action (incluant les orientations stratégiques, les objectifs, les actions, les fiches action et le calendrier de réalisation), la gouvernance de la convention, ainsi que le calibrage des postes de chargés de coopération pour la période 2025-2029.

Accord unanime du conseil municipal

Transfert de compétence a un syndicat mixte: autorisation de l'adhésion de Douarnenez Communauté au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou: autorisation expresse de communes membres à cette adhésion

L'abattoir du Faou construit en 1964 ne répond plus aux présentes attentes sanitaires et de modernisation des process. Faute d'investissement dans un nouvel outil

d'abattage aux normes, il sera fermé par les services sanitaires de l'Etat.

Un projet de construction d'un nouvel abattoir public multi-espèces, ouvert à tous et pour tout calibre était une nécessité pour le département, son agriculture, ses habitants et ses EPCI.

Cet abattoir sera achevé au printemps 2026 et sera géré par un Syndicat Mixte Ouvert dédié à la construction et gestion de ce futur abattoir.

12 EPCI finistériens, dont Douarnenez Communauté, seront membres de cet abattoir, avec la chambre d'agriculture de Bretagne.

Pour ce faire, Douarnenez Communauté a pris la compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) », sur le fondement des dispositions de l'article L. 5211 – 17 du code général des collectivités territoriales permettant le transfert d'une compétence facultative à un EPCI, par délibération n° DE 135-2023 du 21 décembre 2023.

Accord unanime du conseil municipal :

- D'APPROUVER le transfert de la compétence de Douarnenez Communauté « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) » au syndicat mixte Ouvert de Construction et de gestion de l'abattoir de Quiella
- D'APPROUVER ainsi son adhésion au syndicat mixte ouvert créé, dont deux représentants de Douarnenez communauté seront membres, et dont les statuts ont été joints à la présente.

Présentation des différents rapports :

Rapport d'activité de Douarnenez Communauté 2024

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Rapport du Maire et des Adjointes

Yves TYMEN :

Local associatif : Augmentation du budget du fait des normes

Eglise : recours à la décennale – expertise le 04/11/25

Travaux Transformateur : mise en service prévu fin novembre

Déplacement des cabanétapes : en bas du cheminement

Ty Kalon : recours à un expert

Affaire RENIER – permis de construire : jugement en faveur de la commune

ZAL : Finalisation des travaux de sécurisation réalisés – passage de l'archéologue : il prévoit un chantier pour dégager les fondations.

Mise en place de l'écopâturage : 6 660 € HT pour 3 ans / 2150 HT- an

Echange Ecole – commune : dossier en cours d'instruction chez le Notaire => une convention de mise à disposition va être faite à la place.

Accès R+1 – R+2 de la MCB : plan en cours de réalisation

Marc RAHER :

Commission Finances : Mardi 18 novembre à 18h30

Projet Finistère Habitat : L'appel d'offre devrait être lancé en octobre au mieux, prise de décision en décembre ou janvier puis cession à l'issue.

Cérémonie du 11 novembre : Flamme du souvenir avec le Département

Julien BROUQUEL :

Local Kiné : L'architecte réalise le permis de construire.

Stationnement dans le bourg : Parking & place de l'église

Déplacement de la place PMR sur la placette : avis favorable

Romain LE BRUSQ :

Noël :

Ulamir : fabrique 2 décorations qui seront placées sur le placître

Char : participation de l'école + MAM + club des aînés + ½ jr d'agent par semaine

Présentation du projet

Proposition de création d'une page Insta

Subventions des associations : dossier envoyé aux associations – retour pour le mercredi 12 novembre

Isabelle KERVAREC :

100 ans de l'école : Collecte jusqu'au mois de décembre

Commission scolaire : Travaux dans la cour suivis par Julien / 54 enfants / évaluation de l'école

Repas des anciens : le 09 novembre dans la salle socioculturelle

Conseillers municipaux

Céline BOUREAU / Régis ANSQUER :

Eclairage extérieur de l'église : pas faisable pour ce Noël – éclairage intérieur ok

Céline BOUREAU :

CTA ok / en attente du retour de l'avocat pour la mise en demeure / expert pour le carrelage

Réunion Charte Communication – enseignes : le 13 novembre à 18h30

Subventions associations 2026

M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les demandes de subventions pour l'année 2026.

LISTE ASSOCIATIONS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
SANTE	
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs (NC)	75 €
HUMANITAIRE	
Banque Alimentaire	250 €
Restaurant du Cœur	250 €
TOTAL Associations extérieurs	575 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Association Histoire et patrimoine (expo sur la 2nd guerre en 2025)	400 €
Association Graine d'Hellébore	300 €
ASDJ	1 250 €
Comité de Jumelage	500 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Noël (10€ / enfant)	560 €
OGEC Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Fonctionnement cantine	1 500 €
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	300 €
APEL : subvention exceptionnelle	2 500 €
Club des retraités	250 €
Sté chasse des Stangs	100 €
Sté chasse La Juchoise	300 €
Comité d'animation	300 €
Festival Chez Hubert	- €
TOTAL Associations locales	8 260 €
TOTAL SUBVENTIONS	8 835,00 €

Loyers 2026

Immeuble situé 7 rue Louis Tymen

L'indice de référence INSEE des loyers entre le 4^{ème} trimestre 2024 (142,64) et le 3^{ème} trimestre 2025 (145,77) servant de base au calcul de l'augmentation du loyer est de +0,78%.

Il est proposé d'appliquer cette hausse aux loyers en cours à compter du 1^{er} janvier 2026. Ceux-ci s'établiront comme suit :

Les loyers plus les charges à compter du 1^{er} janvier 2026 sont proposés comme suit :

Type	Loyer 2025	Loyer 2026	Charges	TOTAL
Logements T2	269,30 €	274,19 €	24,99	299,19 €
Logement T3	353,18 €	359,59 €	24,99	384,59 €
Logement T3 rénové	381,78 €	388,71 €	24,99	413,71 €

Appartement de la maison des sœurs situé 4 bis rue de l'école

Le montant du loyer est révisé annuellement le 13 décembre.

LOCAUX D'ACTIVITE ET CABINET DENTAIRE

Local multi-activités - 7 rue Louis Tymen

L'ILAT entre le 3^{ème} trimestre 2024 (137,12) et le 2^{ème} trimestre 2025 (137,15) servant de base au calcul de l'augmentation du loyer est de +0,02%.

Il est proposé d'appliquer cette hausse aux loyers en cours à compter du 1^{er} janvier 2026. Ceux-ci s'établiront comme suit :

Les loyers plus les charges à compter du 1^{er} janvier 2026 sont proposés comme suit :

Type	Loyer 2025	Loyer 2026	Charges	TOTAL
Local multi-activités	466,92 €	467,02 €	24,99	492,02 €

Local d'activité – R0 de la Maison Cœur de bourg – 14 place de l'église

Le montant du loyer sera révisé lorsque l'indice du trimestre anniversaire (bail signé le 18/02/2025) sera connu.

Cabinet dentaire – R+1 de la Maison Cœur de bourg – 1 bis rue de l'école

La révision intervient chaque année à la date anniversaire du présent bail (19 décembre). Le montant sera révisé au Conseil municipal suivant.

Places disponibles
pour la rentrée 2026-2027



Retrouvez-nous dès maintenant sur Instagram
: **@mamlesdiablotins**

☎ 09.84.09.02.26

✉ mam.lesdiablotins29@gmail.com

Voir après les résumés des conseils municipaux.

Contrat OGEC 2026

Il convient dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC pour l'école Notre Dame de Toutes Grâces d'actualiser le montant du versement.

Ainsi, il est proposé un versement pour l'année civile 2026 de 56 161,44 € soit 4 680,12 € mensuel. Le montant 2025 était de 60 868,09 € (5 072,34 € mensuel).

Ce montant correspond à 56 élèves, sans distinction de leur commune de résidence, répartis comme suit : 17 maternelles (1 873,14 € par enfant en 2025 – 1 885,28 € par enfant en 2024 x 18) et 39 primaires (623,54 € par enfant en 2025 - 626,35 € par enfant en 2024 x 43) pour l'année 2025 conformément à la détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève fourni par les services départementaux de l'Education nationale.

Accord unanime du conseil municipal

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessous :

Chapitre /article	Désignation	BP 2025	Crédit 2026
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2132	Immeubles de rapport	105 790	26 447,50
		TOTAL	26 447,50
23 - IMMOBILISATION EN COURS			
2313	Construction	399 200	99 800
		TOTAL	99 800

Accord unanime du conseil municipal

Remplacement de menuiserie R+1 maison cœur de bourg

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de changer les autres menuiseries de la façade du R+1 de la maison Cœur de Bourg.

Accord unanime de valider le devis de l'entreprise Le Grand pour un montant total de 18 497,16 € HT soit 22 196,59 € TTC.

Convention de mise à disposition du R+2 – Maison Cœur de bourg

Monsieur le Maire explique que cette convention a pour objet d'autoriser Madame LE MAITRE à occuper à titre gracieux le local situé au 1 bis rue de l'école – 29100 LE JUCH, correspondant au deuxième étage de la Maison Cœur de bourg, à des fins

exclusivement professionnelles, dans le cadre de son activité de chirurgie dentaire situé au premier étage, dans l'attente qu'un projet soit identifié pour ce local.

Il est proposé de conclure la convention pour une durée de 12 mois, à compter du 19/12/2025, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 1 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Accord unanime du conseil municipal

Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire Santé des agents

Monsieur le Maire explique que les employeurs publics territoriaux doivent participer à l'acquisition de garanties de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) et que cela devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour les risques Santé.

Aucune mutuelle n'est pour l'instant proposée par la Commune. En effet, les agents ont actuellement chacun une mutuelle. Cependant, une réflexion est en cours afin de proposer un contrat collectif, notamment en intégrant celui proposé par Douarnenez Communauté à ses agents.

Ainsi, il est proposé de participer à hauteur de 18 € (comme la participation de Douarnenez Communauté) à l'acquisition de garanties Santé labélisée.

Accord unanime du conseil municipal

Convention Service urbanisme de Douarnenez Communauté - Création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Il est proposé par Douarnenez Communauté à la ville du JUCH un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une compétence mais d'un service destiné à tout ou partie des communes membres de l'EPCI qui peuvent y adhérer par convention.

La création d'un service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme ne remet pas en question les compétences du maire en la matière. Celui-ci reste compétent en matière de délivrance des actes et autorisations d'urbanisme. Le service d'instruction ne fournit que des propositions de décision au maire qui reste la seule autorité décisionnaire dans le respect des documents règlementaires.

Une convention, précisera les conditions d'organisation du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la commune du JUCH.

Convention SDEF pour la rénovation de 3 points lumineux

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover les 3 points lumineux (115 - 116 - 117) situés Allée Hervé Goær.

L'estimation des dépenses se monte à 4 000 € HT.

Le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 1 200 € ;

Financement de la commune : 2 800 €.

Accord unanime du conseil municipal

Convention CLIC

Les communes participent financièrement au budget du CLIC à hauteur du nombre d'habitants âgés de 60 ans et plus domiciliées

dans leur commune, selon les données démographiques les plus récentes disponibles.
Il est proposé la participation financière ci-dessous pour l'année 2025 :

Participation 2025 à hauteur de 2 € par personne âgée de +60 ans pour DZ Com.					
Participation 2025 à hauteur de 1,50 € par PA de + 60 ans pour DZ CC et CIAS Cap Sizun					
Libellé	Pop. par tranche d'âge 2019 60 à 74 ans	Pop. par tranche d'âge 2019 75 ans et plus	Pop. Par tranche d'âge 2019 60 ans et plus	Montant 2024	Montant 2025
Le Juch	135	63	198	396 €	396 €

Accord unanime du conseil municipal

Dénomination des voies – Moulin de Kerflous

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.
Il est proposé au Conseil municipal de dénommer la voie suivante comme suit :

- Chemin de Kermoal Bihan

Accord unanime du conseil municipal

Rapports CLECT – Douarnenez Communauté

Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil municipal le rapport de la CLECT du 03 novembre 2025 et le rapport de la CLECT du 24 novembre 2025.
Les rapports complets ont été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Rapport du Maire et des Adjoints

- Yves TYMEN :
- Local associatif : présentation du DCE le 09/12/2025
 - Eglise : expertise réalisée aujourd'hui (le 08/12/2025), retour fin janvier - février
 - Travaux Transformateur : mis en fonctionnement fin novembre
 - Assainissement : Travaux Rue Louis Tymen en janvier 2026
 - Lancement de l'enquête public
- Marc RAHER :
- Projet Finistère Habitat : L'appel d'offre a été lancé la semaine dernière.
- Romain LE BRUSQ :
- Noël :
 - Ulamir : fabrication de 3 décorations qui sont placées sur le placître
 - Char : participation de l'école + MAM + club des aînés + ½ jr d'agent par semaine
 - Point d'étapes
 - Page Insta mise en ligne
- Isabelle KERVAREC :
- 100 ans de l'école : Collecte jusqu'au mois de décembre
 - Commission scolaire : Travaux dans la cour suivis par Julien / 54 enfants / évaluation de l'école
 - Repas des anciens : le 09 novembre dans la salle socioculturelle

Le covoiturage quotidien n'a jamais été aussi simple !

01
Téléchargez Karos 📱

02
Créez votre compte en renseignant votre adresse de domicile et de travail

03
C'est parti ! Covoiturez avec qui vous voulez dans l'app 🚗👥

Pour télécharger Karos
Scannez-moi

Google Play
App Store

Ne pas jeter sur la voie publique

Ty Kalon

14 place de l'Eglise Le Juch
Fermé les lundis et mardis
Mercredi de 9h00 à 21h00
Jeudi de 9h00 à 22h00
Vendredi 9h30 à 00h00
Samedi de 9h30 à 00h00
Et le dimanche de 9h30 à 23h00.

02 98 10 87 66

TARIFS COMMUNAUX 2026

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE		
Simple pour 15 ans		70,00 €
Simple pour 30 ans		140,00 €
Double pour 15 ans		150,00 €
Double pour 30 ans		300,00 €
Case columbarium 15 ans		780,00 €
Case columbarium 30 ans		1 560,00 €
Cavurne 15 ans		625,00 €
Cavurne 30 ans		1 250,00 €
PRODUITS DIVERS		
Location du barnum		90.00 €
Mise à disposition remorque (la rotation) / Livraison de matériel		100.00€
Mise à disposition tables (la table + 2 bancs)		4.00 €
Déballeurs occasionnels, Cirques et petits spectacles		35.00 €
Droit de place – Emplacement marché des créateurs		20.00 €
Cartes postales - Particuliers		0,50 €
Cartes postales - Commerçants		0,30 €
Reliure de petit dossier		2.00 €
Feuille plastifiée		1.00 €
PHOTOCOPIES		
Photocopie de documents simples		
Photocopie noir et blanc A4 (recto)		0.25 €
Photocopie noir et blanc A3 (recto)		0.50 €
Photocopie noir et blanc A4 (recto verso)		0.45 €
Photocopie noir et blanc A3 (recto verso)		0.90 €
Photocopie couleur A4 (recto)		0.50 €
Photocopie couleur A3 (recto)		1.00 €
Photocopie A4 recto-verso couleur		1.00 €
Photocopie A3 recto-verso couleur		2.00 €
TARIFS 2026 - SALLE SOCIOCULTURELLE		
<u>Associations communales– Cotisation annuelle (comprend une assemblée générale avec repas)</u>	<u>Cotisation annuelle 40 €</u>	
ACTIVITES GRATUITES OUVERTES A TOUT PUBLIC – ANIMATION	Semaine du lundi 10h au samedi 8h	Week-end du samedi 9h au lundi 9h
Associations communautaires ou conventionnées – Activités gratuites associatives (ouvert à tout public)		
Grande salle ou petite salle	80.00 €	120.00 €
3 salles	110.00 €	165.00 €
Activités culturelles (résidence de 1 à 5 jours)	De 100 € à 300 € sous conditions	
ACTIVITES PAYANTES D'UNE ASSOCIATION (tarif modulé selon valorisation)	Le 1er créneau hebdomadaire	A partir du 2^{ème} créneau hebdomadaire
Associations locales ou conventionnées pour une salle	260 € annuels	210 € annuels

ACTIVITES PRODUISANT DES RECETTES - ANIMATION		Week-end du samedi 9h au lundi 9h
Associations locales ou conventionnées – Forfait petite salle		50.00 €
Associations locales ou conventionnées – Forfait 3 salles		80.00 €
Associations communautaires – Forfait petite salle		160.00 €
Associations communautaires – Forfait 3 salles		240.00 €
Organisations professionnelles/Associations extérieures / Associations conventionnées (petites ou grande salle)	1^{er} créneau de 5 h En semaine 80.00 €	A partir du 2^{ème} créneau En semaine + 70.00 €
Organisations professionnelles/Associations Extérieures/Associations conventionnées (3 salles)	150.00 €	+ 100.00 €
ACTIVITES PRIVEES		Semaine du lundi 10h au samedi 9 h
		Week-end du samedi 9h au lundi 9h et jours fériés
Particuliers juchois		
Petite salle (50 € la journée complémentaire)	155.00 €	235.00 €
3 salles (100 € la journée complémentaire)	260.00 €	390.00 €
Particuliers Extra-Communaux		
3 salles (100 € la journée complémentaire)	590.00 €	880.00 €
Associations communautaires / extérieures ou conventionnées : Activités festives non ouvertes au public		
Petite salle (50 € la journée supplémentaire)		260.00 €
3 salles (100 € la journée supplémentaire)		390.00 €
ACTIVITES SPECIFIQUES du lundi au jeudi		Créneau 3 heures
		Convention annuelle
Cours de bien-être, danse ou autres inférieurs à 20 personnes – Grande salle (nombre de créneaux limité à 20 créneaux/an)	50.00 €	500.00 € 170.00 € le trimestre
Cours de bien-être, danse ou autres supérieurs à 20 personnes – Grande salle (nombre de créneaux limité à 20 créneaux/an)	160.00 €	1 500.00 € 500.00 € le trimestre
Débat public électoral communal	Gratuit	Gratuit
Débat Public Electoral	100.00 €	
TARIF SALLE LES PETITES VICTOIRES		10.00 € une heure

Service de transport à la demande (TAD Zonal)

Un service de **transport à la demande** est disponible pour Poullan-sur-Mer, Pouldergat, Le Juch et Kerlaz.

Ce service fonctionne sur réservation de porte à porte :

- Poullan-sur-Mer : Lundi de 14h à 16h30.
- Pouldergat : Mardi de 9h30 à 12h00.
- Le Juch et Kerlaz : Jeudi de 14h à 16h30 et vendredi de 9h30 à 12h00.

Les réservations devront être effectuées la veille du départ avant 16h auprès de l'entreprise Le Cœur bus et cars au **02 98 54 40 15**.

Pour les services depuis et vers Poullan-sur-Mer, les réservations seront à effectuer avant le vendredi précédent le départ.



Transport Pays de Douarnenez
Treuzdougen Bro Douarnenez

Un service opéré par : 

Adresse :

8 Impasse d'Armorique Z.A. de
Bréhuél DOUARNENEZ

Accueil public :

Lundi et jeudi de 9h30 à 12h

Contactez-nous !

02 98 54 40 15

Suivez-nous :  



Douarnenez
KUMUNIEZH - COMMUNAUTE



LE FESTIVAL BOUTIQUE DE BRETAGNE



Aux abords de la voie verte du Juch, les grandes prairies de Kerizore Izella favorisent le dépaysement tranquille d'un week-end entre amis, en famille... et en musique ! À la découverte des nouveaux maîtres de la pop, de l'électro, de l'indie ou du rock, laissez-vous aller, les yeux fermés, aux rythmes d'une programmation originale qui marquera votre mois d'août chaque année. Servie comme sur un plateau, de la scène concerts du chapiteau à celle des DJs sets qui s'enchaînent (de 18h à 3h !), à l'excellence locale et internationale s'ajoute l'esprit "boutique" du festival. Proposant plusieurs ambiances, le site s'organise par des espaces détente, enfants, restauration... et la présence d'un petit marché d'artisans. Chiller, danser, boire, manger ou créer de nouvelles amitiés, Chez Hubert se révèle comme une belle expérience en communauté, sans se marcher sur les pieds !

Rendez-vous CHEZ HUBERT les 7 – 9 août, 2026.

www.chezhubert.bzh

www.instagram.com/chezhubert.bzh

www.facebook.com/chezhubert.bzh

Le Secours Populaire du Finistère lance sa campagne "Accès Vacances" pour les petits français défavorisés. Nous avons besoin de votre aide pour trouver des familles bénévoles afin de les accueillir

En vous remerciant sincèrement de votre soutien.
Secours Populaire Français - Antenne de Brest



Pôle Vacances SPF 29
Vacances

Secours populaire français
31 RUE FREDERIC CHOPIN - 29200 BREST
secourspopulaire.fr/29/



■ ■ ■

THIERRY LE GOFF, NOUVEAU MANAGER DE COMMERCES

Thierry Le Goff occupe la fonction de manager des commerces au sein de Douarnenez Communauté. Il est le référent pour les commerçants de la communauté de communes. Il a pour mission de soutenir et dynamiser le commerce local : il accompagne les commerçants dans leurs projets d'installation, les aide à trouver des locaux adaptés, et les guide dans les démarches de reprise ou de déménagement de commerces. Par ailleurs, il est à l'écoute des demandes exceptionnelles, comme la création de boutiques éphémères. Thierry Le Goff assure également le lien entre les commerçants et d'autres acteurs locaux, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau de soutien et de synergies.

→ Thierry Le Goff
Douarnenez Communauté
75 rue Ar Veret
Sur rendez-vous à Douarnenez Communauté ou déplacement en entreprise
02 98 74 49 44 / 06 15 93 74 32
thierry.le-goff@douarnenez-communaute.fr

Nos professionnels ont du talent !!! Profitez-en

🔧 Activité	👤 Nom	📍 Adresse	☎ Téléphone
🍷 Bar / Restauration / Épicerie	TY KALON	14, place de l'église	02 98 10 87 66
🍺 Brasserie artisanale	DIAOUL	175, hameau de Kermenguy	06 87 26 09 06
👤 Chiropracteur	SOULARD Raphaël	7, rue Louis Tymen	07 66 78 25 01
🐎 Centre équestre	CENTRE ÉQUESTRE DU JUCH	19, impasse du Launay	06 21 07 38 59
🦷 Cabinet dentaire	LE MAITRE Audrey	1 bis, rue de l'école	02 29 20 46 19
🎵 Discothèque	LE MOULIN	135, route de Quimper	07 77 08 77 55
🐛 Destruction nuisibles	FGS29 – 3D	124, route de Quimper	06 65 95 43 70
🧹 Assainissement	FGS29 BTP	124, route de Quimper	06 50 97 37 62
🌿 Eco pâturage / Élevage	DOMAINE AVELADENN	222, route de Kermenguy	06 65 95 43 70
🔪 Gravure & découpe laser	LA COUR DU JUCH	12, rue Louis Tymen	06 62 01 14 14
🏠 Immobilier	FOUCAUD Chantal		06 34 05 85 22
🩺 Cabinet infirmier	PETITBON Alan	6, rue Louis Tymen	02 98 74 71 04
💻 Informatique	ALB SOLUTIONS	6, rue de la Laiterie	07 83 10 63 43
👩 Assistantes Maternelles	LES DIABLOTINS	10, place de l'Eglise	09 84 09 02 26
🔪 Menuiserie	CLOAREC Christian	128, route de Quimper	02 98 92 27 11
🔪 Menuiserie - Aménagement	CLOAREC Ronan	85, route de Kerveoch	06 02 38 59 84
🔪 Menuiserie	FONTENY Jérôme	91, chemin de Kervellou	06 85 94 41 51
🔪 Menuiserie	LB RENOV	9, hent ar Ster	06 66 55 44 39
🏠 Fabrication de yourtes	ATELIERS DE LA GRÈVE BLANCHE	7, hent ar Stang	02 98 53 58 66
🌳 Motoculture	VERTS LOISIRS	6, lot. de Lannivit	02 98 91 04 89
🌿 Paysagiste	BROUQUEL PAYSAGES	215, chemin de Rulosquet	09 82 37 68 10
🌿 Paysagiste	PAVEC PAYSAGES	1393, route de Stang Vras	02 98 91 18 28
🚗 Taxi	ARMOR RADIO TAXI	—	06 08 07 08 51
🚗 Taxi	TAXI PEREZ	—	06 67 61 65 59
🗑 Jardinage / bricolage	AVELADENN SERVICES	222, route de Kermenguy	06 64 45 09 08
🤝 Mutuelle communale	AXA Jérôme Plugnan	—	06 45 65 30 53
🤝 Mutuelle communale	GROUPAMA Christophe Le Guen	Douarnenez	02 98 92 13 68

En cas de souhait de modification ou d'ajout, merci de contacter la mairie 😊

Numéros utiles sur le territoire

Urgences médicales :	Appeler le 15 qui assure la régulation	
Douarnenez Communauté	75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez	02.98.74.48.50
Déchetterie de Lannugat	Ouvverte du lundi au samedi de 9h à 11h50 & de 14h à 17h50.	
ADMR Plogonnec	29180 PLOGONNEC	02.98.91.84.96
Transport à la demande :	Pays de Douarnenez	02 98 54 40 15
Transport Penn ar Bed :	Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper	www.cat29.fr
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :	6, rue de l'école	02.98.74.71.70
ULAMIR du Goyen - Centre de Loisirs :	Rue Abbé Conan – 29100 Poullan	02.98.74.27.71

TARIFS BASSINS ≡ PRIZIOÙ POULLOÙ-NEUAL

1 entrée adulte (à partir de 18 ans)	6,40 €
1 entrée enfant (de 4 ans à -18 ans)	4,90 €
1 entrée moins de 4 ans	1,10 €
1 entrée tarif réduit Étudiant, demandeur d'emploi, sénior (+65 ans), PMR, etc.	5,40 €
1 entrée tout public 1 seul bassin Si 1 seul bassin disponible (compétition par exemple)	3,40 €
10 entrées adulte (à partir de 18 ans)	51,00 € *
10 entrées enfant (de 4 à -18 ans)	38,50 € *
10 entrées tarif réduit	42,50 € *
Carte famille (4 personnes)	18,00 € puis 4€/enfant
Carte horaire (10h)	38,50 € *
1 entrée événement enfant	5,30 €
1 entrée événement adulte	9,50 €
1 entrée sport santé	5,40 €
1 entrée soirée zen / aquasophro	15,30 €

SCOLAIRES, GROUPES ET CENTRES

1 créneau 1 classe avec éducateur	91,00 €
1 entrée centre de loisirs	4,00 €

ESPACE BIEN-ÊTRE

1 entrée espace bien-être	10,80 €
10 entrées espace bien-être	79,00 € *
1 entrée espace bien-être + halle bassins	12,50 €
10 entrées espace bien-être + halle bassins	96,00 € *
CE / 10 entrées espace bien-être	72,00 € *
CE / 10 entrées espace bien-être + hall bassins	88,00 € *

* Validité 14 mois

Billetterie
& horaires sur
www.stadeaquatique.bzh



STADE
AQUATIQUE
STAD DOUR

2, rond-point de Bréhuel à Douarnenez
Email : accueil@stadeaquatique.bzh
Tel : 02 21 76 38 88
Site Internet : www.stadeaquatique.bzh

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC ≡ EURIOÙ DIGERIÑ

	PÉRIODE SCOLAIRE		PÉRIODE VACANCES SCOLAIRES	
Lundi	12h00/13h45	16h00/20h00	10h00/13h30	15h00/19h00
Mardi	12h00/13h45	17h00/21h00	10h00/13h30	15h00/20h00
Mercredi	9h30/12h00	15h00/19h00	10h00/13h30	15h00/19h00
Jeudi	12h00/13h45	16h00/20h00	10h00/13h30	15h00/19h00
Vendredi	12h00/21h00		10h00/13h30	15h00/20h00
Samedi	9h00/12h00	14h00/17h30	9h00/12h00	14h00/17h30
Dimanche	9h00/13h00	14h00/17h30	9h00/13h00	14h00/17h30

Ouverture les jours fériés aux mêmes horaires que le dimanche.
Fermé les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

TARIFS ACTIVITÉS ≡ PRIZIOÙ OBEREREZHIOÙ

ADULTE ~ TUD GOUR

10 cours activité adulte	110,00 €
Natation à l'année	287,00 €
1 séance aquagym/bike	13,00 €
10 séances aquagym/bike	110,00 € **
30 séances aquagym/bike	287,00 € *
Location aquabike (30 mn)	9,20 €

* Validité 14 mois ** Validité 5 mois

ENFANT ~ BUGALE

1 séance bébé nageur	9,10 €
5 séances bébé nageur	38,50 €
1 cours activité enfant	10,30 €
10 cours enfant (stage vacances)	91,00 €
5 cours enfant (stage vacances)	52,00 €
École de natation à l'année	197,00 €

Location ligne d'eau / 1h : 33,00 €

1h de surveillance par MNS : 28,00 €

Carte / Bracelet abonnement : 2,20 €

Matériel de piscine en vente à l'accueil
Bonnet, lunettes, serviettes, etc.

L'évacuation des bassins se fait 20 minutes
avant la fermeture de l'établissement.

La fermeture de la caisse se fait 45 minutes
avant la fermeture de l'établissement.

Prévoir une pièce de 1 euro ou 1 jeton pour votre casier.



Les chèques vacances et les coupons sport sont acceptés.

Bonnets de bain obligatoires.

Les caleçons, les shorts, les lycras et les monokinis sont interdits.

Les enfants de moins de huit ans doivent être accompagnés
d'un adulte. Interdiction de fumer ou de vapoter dans
l'établissement (y compris sur les plages extérieures).



TY KALON

Food Truck Ty Graillou
Burger
Spécialités aveyronnaises

1 jeudi sur 2



Ty Graillou
FOODTRUCK

06 68 92 36 07

Tygraillou@gmail.com



ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Ce qui change dans votre commune



Fin du panachage

Il est désormais **interdit de modifier** un bulletin de vote.

Concrètement : vous ne pouvez plus **raier, ni ajouter, ni changer des noms ou modifier** l'ordre des candidats sur le bulletin. Cette mesure vise à simplifier le processus de vote et à garantir une plus grande clarté dans le **décompte des voix**.

Un nouveau mode de Scrutin

En application de la loi du 21 mars 2025, les élections municipales se déroulent désormais selon un mode de scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire.

Ce que ça signifie :



- Les électeurs votent pour **une liste complète de candidats**
- Les sièges sont répartis **proportionnellement** aux résultats obtenus par chaque liste.
- La liste arrivée en tête reçoit une **prime majoritaire**, ce qui lui garantit une majorité de sièges et donc une gouvernance plus stable.

Objectif : mieux représenter les différentes sensibilités politiques, tout en assurant un fonctionnement efficace du conseil municipal.

Flexibilité dans la composition des listes

Chaque liste peut comporter jusqu'à **deux candidats de plus ou de moins** que le nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal, offrant ainsi une certaine souplesse dans la constitution des listes, notamment dans les petites communes.

Les Conseillers Communautaires : PAS DE CHANGEMENT

La désignation reste inchangée. Les conseillers communautaires sont **toujours** choisis parmi les **conseillers municipaux**, selon l'ordre du **tableau de la municipalité**, en commençant par le maire, puis le premier adjoint, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'ensemble des sièges à pourvoir soit rempli.

Important : *chaque électeur doit se familiariser avec ces nouvelles règles afin de participer activement et en toute connaissance de cause aux prochaines élections municipales.*

ATTENTION :

Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation. Tout bulletin déchiré ou annoté sera donc considéré comme nul et ne sera pas pris en compte dans le résultat de l'élection.